Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260217-D_3_17_02_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 17 Février 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
18	16	17

Vote
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 17 Février à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VINCENT Sandrine, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 13/02/2026.

Présents : Madame VINCENT Sandrine, Maire, Madame BACHMANN – DOULAIN Ruth, Madame BUHOT Caroline, Monsieur CADIEU Marcel, Madame DANET Evelyne, Madame DARTOIS Katiana (à compter de 20h18), Monsieur DESBROUSSES Jérôme (à compter de 20h20), Monsieur DROUET Nicolas, Monsieur FIGUEIREDO Nicolas, Monsieur FLAMENT Patrick, Monsieur GENDRON David, Madame GUEZENEC Anne, Madame GUIMONT Hélène, Monsieur LE DANFF Alain, Madame LEMPÉRIÈRE Ghislaine, Monsieur RIDARD Guillaume
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé ayant donné procuration : Monsieur CLÉVÉDY Yannick (donne pouvoir à Monsieur DESBROUSSES Jérôme)

Excusée : Madame RIAUX Édith

A été nommée secrétaire : Madame GUIMONT Hélène (article L.2121-15 du CGCT)

003 - Vie économique / Finances - Vote de tarifs de location ponctuelle d'une salle de l'Expérience

Rapporteur : Madame le Maire

Pour répondre aux demandes d'utilisation de salles pour des besoins à visée lucrative, il est proposé au vote de l'assemblée de fixer les tarifs de location ponctuelle d'une salle de l'Expérience comme suit :

	Engagement ponctuel	Engagement régulier sur l'année
1 journée (équivalent 8h)	80 €	60 €
1/2 journée (équivalent 4h)	45 €	35 €

Madame Evelyne DANET demande ce qu'implique « à visée lucrative ».
Madame le Maire répond que toutes propositions / ateliers organisés dans un but commercial peuvent être concernés.

Du fait de la configuration de la salle de l'expérience, Madame Ruth BACHMANN-DOULAIN interroge si une salle de l'Accolade pourrait être louée pour ce type de demandes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260217-D_3_17_02_2026-DE

Madame le Maire répond que les salles de l'Accolade sont réservées aux activités associatives et / ou non lucratives. L'expérience en l'état n'est pas accessible pour être ouverte au public dans un cadre associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Adopte les tarifs de location ponctuelle d'une salle de l'Expérience ci-dessus présentés, à compter du 1er Mars 2026.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Mardi 17 Février 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Hélène GUIMONT

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 4 Mars 2026
et Publication le : 4 Mars 2026